

PROCÈS-VERBAL - 26e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (AGA)

Association nationale des retraités fédéraux – section Outaouais

Club de golf Tecumseh, Gatineau, le jeudi 20 avril 2017

Administrateurs :

Pierre Laflamme, président

Odette Simard, 1ère vice-présidente

Claude Tremblay, trésorier

Donald Déry, secrétaire et agent de prestations de santé

Gérard Goyette, administrateur

Gaston Fortin, administrateur

Josée Laurin, administratrice

Murielle Allain, administratrice

1. Mot de bienvenue du président

Le président, Pierre Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres et présente les membres du Conseil d'administration. Il souligne la présence du président du conseil d'administration de l'ANRF Monsieur Jean-Guy Soulière et le directeur général de l'association, Monsieur Simon Coakeley qui répondront aux questions sur tout sujet d'intérêt des membres.

2. Présences et ouverture de l'Assemblée

Le président ouvre l'Assemblée générale annuelle de la section et déclare qu'il y a quorum avec 65 présences enregistrées, le minimum devant être supérieur à 50.

Madame Francine Frappier propose de déclarer l'Assemblée ouverte; appuyée de Madame Anne Patricia Gareau Lebeau. Adopté à l'unanimité.

Odette Simard propose Pierre Laflamme comme président de l'Assemblée et Donald Déry comme secrétaire; elle est appuyée par Gérard Goyette. Adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Pierre Laflamme procède à la lecture de l'ordre du jour et demande aux membres s'il y a des modifications à apporter. Aucune modification n'est avancée. Gérard Goyette propose d'approuver l'ordre du jour tel que présenté. Appuyé par Josée Laurin. Adopté à l'unanimité.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de l'AGA 2016.

Il est proposé par Monsieur Bonin d'ajouter à la première phrase de la page 4, après "Questions sur l'assurance des membres" la précision "des administrateurs du Conseil d'administration."

Madame Francine Frappier propose l'adoption du procès-verbal de l'AGA 2016 avec la modification proposée. Appuyée par monsieur André Bonin. Adopté à l'unanimité.

5. Lecture et adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire 2016 (AGE)

M Laflamme demande s'il y a des questions ou commentaires sur le procès-verbal. Monsieur Roger Bérubé propose d'adopter le procès-verbal de l'AGE sans modification. Appuyé par Monsieur Guy Gaumont. Adopté à l'unanimité

6. Lecture et adoption d'un changement mineur aux Règlements administratifs de 2016

Le changement concerne l'affichage de l'Avis de convocation sur le site internet de l'association de 21 à 60 jours avant l'Assemblée générale annuelle.

Monsieur Marc-André Rousseau propose l'adoption de la modification. Appuyé par Claire Naper. Adopté à l'unanimité.

7. Période de question des membres au président et au directeur général de l'Association.

Synthèse des principales questions posées, réponses et informations présentées

- La cause en Cour fédérale sur le plan de santé est bien engagée. Les avocats des deux partis (gouvernement et ANRF) ont présentés leurs arguments à la Cour.
- C-27: Rencontre avec les membres du Parlement pour présenter les préoccupations des membres. A la fin mai, tous les projets de loi non adoptés seront abandonnés. C'est ce que l'ANRF vise.
- Monsieur Soulière, président de l'ANRF, invite tous les membres à inciter d'autres retraités de la fonction publique, incluant les travailleurs actuels, à se joindre à l'Association. Il offre tout son support dans ces démarches au besoin.
- Monsieur Simon Coakeley, directeur général de l'ANRF, présente ses qualifications académiques et son expérience très diversifiée dans le domaine de la gestion des grandes entreprises et des négociations au niveau gouvernemental. Il est directeur général de l'ANRF depuis le 16 mai 2016.
- L'ANRF travaille à opérationnaliser son Plan stratégique. Des activités avec l'Association médicale canadienne a permis de garder à l'agenda la préoccupation envers les aînés.
- L'immeuble de l'Association a été inauguré récemment en présence du fils de Monsieur Claude Edwards. L'édifice porte son nom.
- Auparavant, l'assurance Johnson n'avait pas le droit de vendre de l'assurance au Québec compte tenu des lois québécoises. Ayant récemment reçu sa licence pour intervenir au Québec, il est probable que de nouvelles propositions d'assurances seront faites directement par Johnson aux membres du Québec sans sous-contracter avec La Capitale.



OUTAOUAIS

- Monsieur Cousineau demande quelle est la position de l'ANRF sur la Loi C-27. M. Soulière a rencontré le responsable du bureau de Monsieur Morneau. Il précise que C-27 ne touche pas les pensions des employés et des retraités du gouvernement fédéral mais plutôt les organismes gouvernementaux. Voir le numéro de SAGE sur ce sujet. L'ANRF voit C-27 comme la 1ère étape d'une modification de nos propres plans de pension. L'Association fait partie d'une coalition de 19 organismes qui rassemble les groupes qui s'objectent au gouvernement sur les modifications de nos plans de pension. Pour le moment, M Soulière ne croit pas que le gouvernement oserait mettre C-27 dans une loi omnibus car la Cour suprême a déjà garanti la protection des fonds de pension par le gouvernement fédéral. Il y a assez d'argent pour payer les pensions jusqu'en 2075. Gérard Goyette souligne que l'Association devra négocier avec le nouvel organisme qui sera créé pour défendre nos fonds de pension. M. Soulière mentionne qu'il faut demeurer visible comme association. Tous les membres du gouvernement doivent être rencontrés au moins une fois par un représentant de l'ANRF. Tous les retraités de la fonction publique devraient faire partie de l'Association car c'est notre nombre qui fait notre force de pression politique.
- Il y a 180,000 retraités de la fonction publique au Canada et de ce nombre 50% ne font pas partie de l'Association.
- M. Robert Leduc demande à l'Association d'intervenir concernant le montant de 2,500\$ qui est versé à l'exécuteur testamentaire pour payer une partie des frais des obsèques. Ce montant n'a pas été indexé depuis 1996. En valeur actuelle, ce montant représente 5,000\$ mais ce montant est imposable. L'objectif serait de faire monter le montant actuel à 5,000\$ et le rendre non imposable. Simon: oui, c'est déjà un objectif de l'ANRF. Le travail se fait déjà avec le Québec mais il n'y a pas de résultats pour le moment. La section de Québec fait actuellement des démarches en ce sens. Une résolution en ce sens a été adoptée à l'AAM de 2016.
- Theresa Rollin demande ce que l'Association peut faire pour arrêter l'augmentation du coût de l'assurance santé. M. Soulière mentionne que le gouvernement prend comme excuse qu'on est des "fat cats". Nos avocats ont fait un bon plaidoyer pour contrer cette mauvaise perception. La moyenne des femmes ont une pension annuelle de 23,000\$ à 24,000\$ imposable. L'Association continue à se battre pour que le plan de santé soit payé à 25% par l'employé et 75% par le gouvernement. La décision du gouvernement conservateur a été que les coûts du plan de santé seront à 50% par le gouvernement et 50% par l'employé. C'est la raison pour laquelle l'ANRF est en cour contre le gouvernement fédéral.
- Monsieur Bonin soulève le problème de l'accès au logement. Par exemple, les coûts d'hébergement chez Chartwell ne sont pas atteignables pour la majorité des retraités fédéraux. L'ANRF s'est associé avec l'Association médicale canadienne pour revendiquer l'augmentation des dépenses du gouvernement sur les soins à domicile. Le plan de pension est le meilleur sur le plan financier et des besoins de santé. Le programme Affinités permet des réductions de coûts pour différents biens et services comme Medoc, Goodlife, Johnson, Via Rail, etc.
- Une question de la salle précise que Medoc n'assure pas sur la province de résidence. On aurait besoin de clarifications au sujet des exclusions de l'assurance.

OUTAOUAIS

- M. Savoie mentionne l'importance d'avoir des partenaires au Canada qui pourraient se joindre à l'ANRF pour faire de l'action politique auprès du gouvernement.
- M. Soulière conclue cette séance d'information en mentionnant que le conseil d'administration de l'ANRF-Outaouais travaille très bien avec le Bureau national. Le Bureau national offre un très bon service et ne pas hésiter à s'en servir. La section Outaouais est une section modèle.

Retour à l'ordre du jour

8. Présentation des états financiers pour la période se terminant le 31 décembre 2016

Monsieur Claude Tremblay présente les états financiers et donne la parole à Marc-André Monette (CPA/CA) de la firme Monette Fortin Inc. M Monette présente les résultats de la mission d'examen des états financiers 2016. L'organisme à but non lucratif a été fermé et le nouvel organisme a débuté le 1 juin 2016. M Monette présente les résultats des deux états financiers.

Monsieur Gaston Fortin propose l'adoption des états financiers, appuyé par Guy Gaumont. Adopté à l'unanimité.

9. Nomination des examinateurs

Claude Tremblay suggère de reconduire la Firme Monette Fortin Inc. pour effectuer la mission d'examen des états financiers de 2017. Proposé par Robert Leduc et appuyé par Gérard Goyette. Adopté à l'unanimité.

10. Budget 2017 et prévisions 2018

Claude explique le budget 2016 qui présente un grand surplus mais qui sera utilisé au cours de la prochaine année budgétaire. Il y aura l'embauche d'une ressource contractuelle pour supporter le président et le conseil d'administration dans le suivi et l'exécution des mandats et projets. Une question est posée concernant les coûts reliés aux services de Bell et de Vidéotron ainsi que l'item sur la défense des droits. Les explications sont données.

Michel Gaudreau propose d'adopter le budget 2017-2018. Appuyé par Roger Bérubé. Adopté à l'unanimité.

11. Élection des administrateurs.

Monsieur Gérard Goyette propose Monsieur Ghislain Dussault comme président d'élection. Appuyé par Francine Frappier. Adopté à l'unanimité.

Monsieur Dussault rappelle qu'il y a 11 postes au CA. En ce moment, huit postes sont occupés. Cette année, 3 membres continuent pour une autre année et 5 membres du CA, arrivent au terme de leur mandat.

OUTAOUAIS

M Dussault fait la liste de postes en élection de demande s'ils désirent continuer pour un autre mandat. Gérard Goyette, Donald Déry Pierre Laflamme et Claude Tremblay acceptent de continuer. Gaston Fortin décline. Ces quatre administrateurs sont élus par acclamation.

Monsieur Bonin propose Madame Louise Lebel, appuyé par monsieur Bérubé. Madame Lebel accepte la nomination. Elle est élue par acclamation.

12. Rapport annuel de la section

Pierre Laflamme présente la liste des projets et des activités sur lesquels le CA a travaillé au cours de l'année.

Mme Line Lapointe suggère que l'Association se préoccupe de l'environnement et suggère de récupérer les feuilles couvertures de plastique des rapports annuels non utilisés.

Mme Sylvie-Anne Gaudreau, présidente de l'Association québécoise des retraités des secteurs publics et parapublics (AQRP) se dit impressionnée de l'excellente organisation de l'assemblée.

Monsieur Bonin suggère de consacrer moins de temps à l'administration et d'accorder plus de temps à présenter et discuter de ce que fait le conseil d'administration.

Madame Gisèle Tassé-Goodman, présidente de la FADOQ pour la région de l'Outaouais informe les membres de la mise en opération de l'Université du 3^e âge en Outaouais. Toute personne ayant 50 ans et plus peut s'inscrire à l'université sans détenir de diplômes spécifiques. Il y aura deux cours qui débiteront en septembre et seront offerts dans toutes les régions de l'Outaouais. Elle invite les membres à participer à la rencontre plénière le vendredi 21 avril 2017, à 13 h 30, au Campus 3 de Gatineau : 196, rue Notre-Dame (anciennement l'église St-Jean-Marie Vianney).

13. Levée de l'assemblée.

Monsieur Pierre Cousineau propose la levée de l'assemblée, appuyé par Monsieur Pierre Leduc. Adopté à l'unanimité.